

## La France en voie de ZTIsation

Le 9 février 2016

Ce dimanche – drôle de coïncidence – ont été publiés de nouveaux arrêtés définissant six Zones Touristiques Internationales (ZTI) en régions.

Des quartiers de Cannes, de Deauville et de Nice, comme annoncés par Emmanuel Macron lors du débat parlementaire sur sa loi, rejoignent donc les douze ZTI créées sur Paris en septembre 2015.

Suite au lobbying de leurs édiles municipaux, les villes de Cagnes-sur-Mer et de Saint Laurent du Var viennent gonfler cette liste : la proximité de la concurrence d'une ZTI en engendre bien d'autres... jusqu'à couvrir tout le pays ?

Plus incongru encore, celle de Seris, située à côté de la Vallée Village, galerie marchande à ciel ouvert classée en zone touristique depuis plusieurs années en raison de son implantation près du parc Disneyland : non seulement les personnels du centre commercial Val d'Europe auront à leur tour la chance de pouvoir travailler chaque dimanche mais également jusqu'à minuit...

Notre fédération appelle ses homologues ainsi que tous les syndicats locaux concernés à s'unir pour contester ces ouvertures qui n'apporteront, pour les salarié-es concernés, sous couvert de volontariat galvaudé dans les faits et de compensations, inégales d'une entreprise à une autre et éphémères, que dégradation de leur conditions de travail et de leur vie personnelle.